**DECLARATION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO SUR LE L’EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (EPU) DE LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE**

**02. mai 2017**

**Lue par Jules César BOTOKOU EBOKO, Ministre Conseiller**

Monsieur le Président,

Le Congo souhaite une cordiale bienvenue à la délégation de la Tunisie et la félicite pour la Présentation de son rapport.

La délégation du Congo note avec satisfaction les avancées notoires de la Tunisie dans la promotion et la protection des droits de l’homme avec l’adoption de la constitution nouvelle en janvier 2014 et la mise en place d’un cadre institutionnel approprié.

L’invitation permanente adressée aux titulaires de mandat, dénote la ferme volonté de la Tunisie d’assurer à sa population la pleine jouissance de ses droits, malgré un contexte marqué par la lutte contre des actes de terrorisme.

Nous encourageons la Tunisie à redoubler d’efforts pour une harmonisation conséquente de ses textes législatifs et règlementaires avec le nouveau dispositif constitutionnel et en adéquation avec les instruments juridiques internationaux.

Dans le même élan du renforcement par la Tunisie de la protection des droits de l’homme, le Congo fait les recommandations suivantes :

1. Accélérer le processus d’adoption d’un cadre législatif et réglementaire pertinent de lutte contre la discrimination raciale ;
2. Adhérer à la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Je vous remercie.